



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autisme

Question écrite n° 95893

Texte de la question

M. Bruno Le Maire interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé à propos de la prise en charge des troubles autistiques. Le collectif autisme a publié une enquête en mars 2016 qui démontre un certain nombre de dysfonctionnements notamment concernant le diagnostic. À cet égard, certaines familles attendent cinq à dix ans alors qu'il serait nécessaire de prendre en charge rapidement les personnes concernées. De plus, alors que le plan autisme prévoit de faire de la scolarisation des enfants autistes un objectif prioritaire, seules 700 places supplémentaires sont prévues en unité d'enseignement en maternelle jusqu'en 2017. Il rappelle que 8 000 enfants autistes naissent chaque année. À cela s'ajoute l'absence injustifiée et regrettable de remboursement des soins éducatifs et comportementaux. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées par le Gouvernement afin de renforcer la prise en charge des troubles autistiques.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95893

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 mai 2016](#), page 4140